

n°9

Janvier 2026



Crédits photos : © stock.adobe.com

## ÉDITO

J'ai le plaisir de m'adresser à vous pour ce dernier bulletin du PRST 4 d'Auvergne – Rhône-Alpes. Je mesure l'ampleur et la richesse du travail réalisé sur ces 5 années et tiens à vous remercier pour votre engagement. Le PRST montre ainsi qu'il est un cadre pertinent pour construire des dynamiques régionales et mettre en œuvre des actions efficaces au service des préventeurs et des entreprises.

Le bilan et l'évaluation du PRST 4 sont en cours de finalisation mais nous pouvons d'ores et déjà constater que les grandes orientations définies en 2022 par le CROCT<sup>1</sup> ont été tenues : des actions sectorielles (aide à domicile, BTP, Transport Routier de Marchandises) pour une meilleure implication des secteurs visés, des actions pilotées directement par des membres du CRPST<sup>2</sup> témoignant de la qualité du dialogue social dans notre région... Bien sûr, des axes d'amélioration demeurent et nous devrons poursuivre nos efforts pour nous assurer que nos actions bénéficient bien aux entreprises, représentants du personnel et travailleurs. Je vous donne rendez-vous le 31 mars 2026 pour le séminaire de clôture du PRST 4 pour échanger ensemble sur ces sujets.

Sans attendre, nous entrons aujourd'hui dans la phase préparatoire des travaux de construction du 5ème Plan Régional Santé Travail de notre région. Le CROCT s'est réuni le 15 décembre dernier en séminaire pour définir la méthodologie de construction du PRST 5 et commencer à en tracer les grandes lignes.

Nous avons maintenant besoin de vous pour constituer les collectifs qui le nourriront. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour poursuivre ensemble nos travaux.

**FOURNIER-BERAUD Fabienne**  
Directrice Régionale de l'Economie, des Entreprises, du Travail et de la Solidarité



## SOMMAIRE

Édito .....	p. 1
Zoom sur :	
• Améliorer le fonctionnement de la gouvernance au sein des Services de Prévention et de Santé au Travail interentreprises de la région Auvergne - Rhône-Alpes	
En Bref : .....	p. 2
• 1ères perspectives pour le PRST 5	
L'actu des groupes .....	p. 3
Témoignages, Agenda, .....	p. 4
Publications .....	p. 5

## ZOOM SUR

### Améliorer le fonctionnement de la gouvernance au sein des Services de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTi) de la région Auvergne Rhône Alpes

Les services de prévention et de santé au travail interentreprises sont des associations dotées d'instances de gouvernance très spécifiques et composées de représentants des organisations patronales et des organisations syndicales.

Qu'ils soient mandatés par une organisation patronale ou syndicale, ces représentants n'ont pas toujours une bonne compréhension de leur rôle. De plus, il est parfois constaté que les instances manquent de vivacité ou se déroulent dans un climat social tendu.

<sup>1</sup> Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail

<sup>2</sup> Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail

## Un travail collectif d'élaboration

Un groupe de travail constitué de membres issus du comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) d'Auvergne Rhône Alpes a élaboré un document à l'attention de ces mandatés et de leurs organisations. L'objet de ce document est de permettre aux représentants d'assurer leur mandat en comprenant leur propre rôle et celui de leurs partenaires au sein des SPSTi. Au-delà des aspects réglementaires, le document comprend de nombreuses préconisations pour améliorer le fonctionnement des instances et favoriser le dialogue social entre les mandatés des SPSTi. Les rédacteurs du document se sont attachés à rester sur un terrain opérationnel, espérant également que les préconisations seront de nature à harmoniser les modalités de fonctionnement des différents SPSTi de la région. Ce document pourra également utilement servir de support de référence pour la formation des mandatés, notamment au sein des organisations syndicales et patronales.



## Validation collégiale pour une expression consensuelle

Une fois élaboré, le document a ensuite été discuté au sein même du CRPST et validé par cette instance en mai 2025. Il porte ainsi une expression consensuelle des partenaires sociaux du niveau régional pour améliorer le fonctionnement des instances de gouvernance dans les SPSTi. Il est maintenant attendu des organisations patronales et syndicales qu'elles s'approprient son contenu et en fassent la promotion pour une mise en œuvre effective.

## Diffusion et partage

Le document a été diffusé aux mandatés, par la DREETS d'une part, par les organisations patronales et syndicales d'autre part. De plus, pour faire connaître le document et la démarche, les mandatés et leurs organisations ont été invités à un webinaire le 6 octobre 2025. Ce webinaire, qui a accueilli une trentaine de mandatés, s'est déroulé à plusieurs voix, avec les membres du groupe de travail, ce qui a été l'occasion de montrer à nouveau le caractère consensuel des préconisations.

 [Améliorer la gouvernance dans les SPST interentreprises](#)

Aline DU CREST – DREETS

## EN BREF

### 1<sup>ères</sup> perspectives pour le 5<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Travail d'Auvergne - Rhône-Alpes

#### Un PRST 5 resserré autour de dynamiques régionales efficaces

23 fiches et 65 actions, le programme d'actions du PRST 4 voulu par les partenaires de la prévention et du maintien en emploi de notre région était très ambitieux. Certaines actions ont dû être abandonnées, faute de réunir les forces nécessaires à leur mise en œuvre. D'autres ont créé au contraire des dynamiques pérennisables en dehors du PRST.

La volonté du CROCT pour le PRST 5 est de mettre en place une programmation resserrée autour d'**objectifs réellement prioritaires, adaptés à notre capacité à les mener**. Nous faisons le pari que le **déploiement de ces actions et leur impact** en seront **améliorés**.

#### S'inscrire dans les évolutions majeures de notre société

Par ailleurs, le PRST 5 doit répondre aux nouveaux **enjeux** auxquels les entreprises font face.

Depuis 2023, nous avons lancé avec le CROCT des réflexions quant aux **conséquences du dérèglement climatique sur les conditions de travail**. Aujourd'hui, des branches et associations se saisissent de cette problématique, la réglementation évolue. Le PRST 5 doit **s'inscrire dans ces initiatives pour mieux évaluer et prévenir ces risques**

Le développement de l'**intelligence artificielle** impacte fortement l'**activité des entreprises et les conditions de travail**. Une étude exploratoire menée par l'Aract en lien avec le CROCT doit permettre de préciser les actions qui pourraient alimenter le PRST 5 sur ce sujet majeur.

Nathalie BLANC - DREETS

# L'ACTU DES GROUPES

## Garder le lien avec un salarié en arrêt de travail

Près de 14 000 inscriptions à France Travail en 2024 en ARA suite à licenciements pour inaptitude, trop de personnes non accompagnées en amont : La détection **précoce** est un enjeu majeur pour lutter contre la désinsertion professionnelle.

Un groupe de travail du PRST 4 piloté par les Carsat et l'Agefiph a souhaité **promouvoir auprès des employeurs**, acteur central pour détecter précocement les situations à risque, un nouvel outil instauré par la loi du 2 août 2021 :



- **le rendez-vous de liaison**, pour maintenir le lien avec les salariés en arrêt de travail et anticiper le retour à l'emploi dans les meilleures conditions.



Une [vidéo est à votre disposition](#) pour tout savoir sur ce RDV en 3 mn chrono

Violaine KOMAROFF et Valérie FRANÇOIS, chargées d'études et développement à l'Agefiph

## Sensibiliser à la prévention du risque chimique

13 **vidéos**, imaginées par un groupe composé de représentants de SPST, des CARSAT, de l'OPPBTP, et de la DREETS, sur :

- La prévention des risques liés à la **silice alvéolaire**, les produits cancérogènes, **mutagènes et toxiques** pour la reproduction,
- La **ventilation** comme moyen essentiel de prévention,

sont désormais à disposition des **entreprises et des salariés**.

Présentation de mesures de **prévention efficaces**, **témoignages d'entreprises** les ayant mises en œuvre et **aides financières** possibles pour les TPE / PME, leur format court facilite leur appropriation quel que soit le niveau de connaissance initial.

Un questionnaire complémentaire permet de valider la bonne compréhension des messages de prévention.

**Vidéos : prévenir le risque chimique (à venir)**

Franck Bak - DREETS

## Outiliser les CSE pour mieux prévenir le risque amiante

La prévention du **risque amiante** est de la responsabilité de chaque employeur. Mais les **représentants du personnel** ont aussi un **rôle essentiel** à jouer à travers l'exercice des **missions du Comité Social et Economique (CSE)** sur les sujets de santé et sécurité. C'est particulièrement le cas dans les entreprises réalisant des travaux de désamiantage ou intervenants sur des matériaux amiantés.

La DREETS et des services de prévention et de santé au travail se sont associés pour créer un **livret de 14 fiches pour les membres des CSE** présentant :

- Les informations et documents à disposition des CSE sur le sujet de l'amiante ;
- Des points de vigilance et des pistes d'action facilitant leur utilisation pour une meilleure prévention.

### [Amiante – Le CSE, un acteur clé pour protéger les travailleurs](#)

Nathalie BLANC - DREETS et Ludovic BOUTELOUP - PROMEOM



## Elence, bilan de 4 années d'actions

Tout au long du PRST 4, le groupe de travail Elence a conduit de nombreuses actions relatives aux **transformations managériales** :

- Accompagnement de **11 projets FACT** sur ces thématiques ;
- Ateliers et séminaires sur les **dialogues social et professionnel** pour les managers, RH, consultants et partenaires sociaux ;
- Expérimentation sur la **gestion de crise** auprès d'étudiants ;
- Enrichissement de modules de **formation en ligne** sur la transformation des entreprises qui recherchent la performance globale tout en répondant aux enjeux de demain.



La composition multi partenariale du comité de pilotage (DREETS, ARACT, CARSAT, Partenaires sociaux) a été un atout pour concevoir et réaliser l'ensemble de ces travaux.

Alexandra JAY - U2P et Christophe DUTHEIL - CFDT

Pour le groupe de travail Elence



# TÉMOIGNAGES :

## S'engager dans le PRST pour co-construire des messages de prévention.

Notre engagement dans le PRST4 illustre la volonté de l'OPPBTP d'agir au plus près du terrain et des entreprises du BTP.

Grâce à un travail collectif avec les partenaires de la santé au travail, nous construisons des solutions concrètes pour prévenir les risques immédiats du secteur du BTP comme le risque de chute de hauteur, le risque routier mais également prévenir les risques à effets différés comme les TMS ou les risques chimiques, ancrées dans la réalité des chantiers.

En renforçant la cohérence des actions de prévention sur le territoire, nous transformons la prévention en un levier stratégique de performance, d'attractivité et de développement durable des entreprises du BTP.

Catherine DEVIDAL,  
Directrice OPPBTP  
Auvergne - Rhône-Alpes



## Les Carsat impliquées dans la co-construction de productions utiles aux entreprises et aux salariés

Institution incontournable de la santé au travail, la Cnam participe, sous l'égide de la DGT, aux plans santé travail au niveau national. Elle engage donc les Carsat à s'engager dans les plans régionaux santé travail (PRST). Les Carsat Rhône-Alpes et Auvergne ont répondu présentes, via leurs services de prévention des risques professionnels et leurs services sociaux.

Nous avons participé activement à une dizaine de groupes de travail en lien avec nos priorités pour produire en partenariat des outils d'information et de sensibilisation très concrets. Le PRST4 a mis l'accent sur une large diffusion de ces productions (fiches questions prévention, outils RPS...) au bénéfice des entreprises, salariés et préventeurs. Nous poursuivrons cet engagement essentiel dans le cadre du PRST 5.

Yves CORVAISIER  
Directeur général Carsat  
Rhône-Alpes  
Jean-Christophe CRULLI  
Directeur général Carsat Auvergne



## AGENDA 2026

- **Janvier** : mois sans alcool
- **14 février** : journée internationale du burn out au travail
- **8 mars** : journée internationale des droits des femmes
- **12 mars** : journée nationale de l'audition
- **23 au 27 mars** : rencontres santé – travail – PRESANSE
- **31 mars** :
  - Publication du bilan du PRST4
  - Séminaire de clôture du PRST4
  - Lancement de la construction du PRST5 ARA
- **Fin mars** : Publication du 5<sup>ème</sup> Plan Santé Travail
- **28 avril** : journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail
- **18 au 22 mai** : journée de la sécurité routière au travail
- **Juin** : début de la période de vigilance canicule
- **1er et 2 juin** : Rencontres pédagogiques de l'ANIMT\*
- **2 au 5 juin** : Congrès national de médecine et santé au travail
- **15 au 19 juin** : semaine de la QVCT
- **29 septembre** : journée nationale du cœur
- **6 au 8 octobre** : salon Préventica - Lyon Eurexpo
- **Novembre** : mois sans tabac
- **7 novembre** : journée européenne du radon
- **8 décembre** : journée mondiale du climat
- **Décembre** : publication du PRST 5

\* Association Nationale des Internes en Médecine du Travail

## En savoir plus

Pour toute information concernant cette publication : [ara.cellule@dreets.gouv.fr](mailto:ara.cellule@dreets.gouv.fr)

Retrouvez le 4<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Travail sur le [site de la DREETS](#)

# PUBLICATIONS

Retrouvez tous nos outils et ressources dans  
la bibliothèque du PRST 4

## Nos dernières publications :

Webinaire - étude sur l'usure professionnelle dans les transports urbains de voyageurs



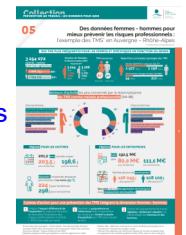
Trois outils et leurs modalités d'usage, pour éveiller l'entreprise à la QVCT, valoriser les bonnes pratiques existantes et identifier les pistes d'amélioration

Question prévention n° 20 : Je veux lutter contre la sédentarité de mes collaborateurs, à quoi dois-je penser ?

Question prévention n° 21 : J'adhère à un service de prévention et de santé au travail à quoi dois-je penser ?



Améliorer le fonctionnement de la gouvernance au sein des Services de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTi) de la région Auvergne - Rhône-Alpes



Des données pour agir : Des données femmes - hommes pour mieux prévenir les risques professionnels



Le rendez-vous de liaison : Garder le lien avec un salarié en arrêt de travail

Webinaire - Réglementation Amiante Sous-Section 4 – Des outils concrets pour vous aider

Conférence « Lors d'un sinistre êtes-vous sûrs de bien gérer le risque amiante ? »

Réunion des désamianteurs 2025

Amiante – Le CSE, un acteur clé pour protéger les travailleurs



PLAN  
RÉGIONAL  
SANTÉ TRAVAIL  
Auvergne  
Rhône-Alpes

## En savoir plus

Pour toute information concernant cette publication : [ara.cellule@dreets.gouv.fr](mailto:ara.cellule@dreets.gouv.fr)

Retrouvez le 4<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Travail sur le [site de la DREETS](#)